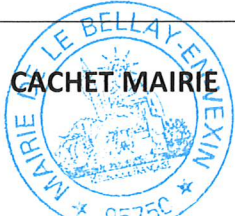




MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°18

DATE DE LA CONVOCATION 05/06/2020	L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 15/06/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Absent représenté : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER Secrétaire de séance : Madame ROBERT Isabelle Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°18 OBJET : Gratuité de la salle polyvalente Lucien Burckel pour l’association « Foyer Rural »	Dans le cadre de la Convention qui sera établi entre l’Association « Foyer Rural » et la Mairie, il est proposé de mettre gratuitement cette salle à disposition de l’Association pour ses activités sociales et culturelles de ses membres. Le maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande dans ce sens par le Président de l’association et par conséquent demande donc au conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Adopte à l’unanimité , le principe de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente LUCIEN BURCKEL à l’Association « Foyer Rural ».
	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire, Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

Réponse automatique (was: [INTERNET] délibération 18/2020 gratuité de la SPLB pour l'association foyer rural)

1 message

PREF95 pref-actesdescollectiviteslocales <pref-actesdescollectiviteslocales@val-doise.gouv.fr>

18 juin 2020 à 09:43

À : Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

Bonjour,

Nous accusons réception de l'acte que vous avez transmis ce jour, afin que vous puissiez certifier de son caractère exécutoire.

Le présent AR est transmis automatiquement exceptionnellement, compte-tenu du contexte actuel de restriction des déplacements, en application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les actes sont reçus automatiquement sur l'adresse fonctionnelle toutefois les actes transmis le samedi et le dimanche ou un jour férié ne sont visés qu'à compter du jour ouvré suivant.

Cordialement,

Le Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Préfecture du Val d'Oise
CS 20105

5, avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX